

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance du 14 avril 2026 - 18h00

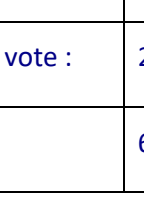



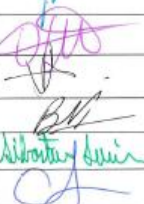


Nombre de membres avec droit de vote : 24

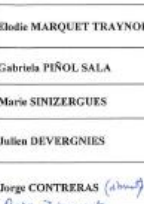
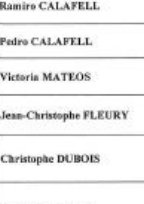


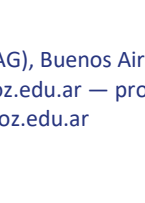


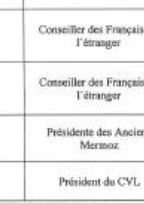

Quorum : 12 + 1

Nombre de membres voix consultative : 7

Membres absents :	8
Membres présents :	23
Membres avec droit de vote :	22
Voix consultative : 7	6

Liste de présence

CE n°1 - Conseil d'Établissement mandat 2026			
FEUILLE D'ÉMARGEMENT Réunion du mardi 14 avril 2026 à 18h30 Salle Thévenin			
Membres 31 Droit de voten 24 : => QUORUM ATTEINT 12 + 1 => Voix consultative 7 :			
NOM PRENOM	FONCTION	DRONT votn =	EMARGEMENT
Frédéric DEPETRIS	Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle - SCAC	OUI	
Françoise STURBAUT	Chauffe d'Établissement	OUI	
Peggy LEHMANN	DAF	OUI	
Jérôme LE DILY	Proviseur Adjoint	OUI	
M. Paz GONZALEZ SUBERO	Provisseure Adjointe	OUI	
Guillaume EDEL	Directeur du 1 ^{er} Degré	OUI	
Marcos CAPURRO	Directeur du 1 ^{er} Degré	OUI	
Thierry FABIANO	CPE	OUI	
Jean Christophe BENISTAND	Enseignant 1er degré	OUI	
Yann LANDRIN	Enseignant 1er degré	OUI	
Cécile de SANTA COLOMA	Enseignante 1er degré	OUI	
Déborah VALDMAN	Enseignante 2nd degré	OUI	
Brice LEBRE	Enseignant 2nd degré	OUI	
Sébastien GRENIER	Enseignant 2nd degré	OUI	
Constanza GUMERREZ CASAS	Personnel non-enseignant	OUI	
Viviana CACERES	Personnel non-enseignant	OUI	
Ramsay 2131-(C1428BAG) - Buenos Aires - Argentine			

NOM	FONCTION	DRONT votn =	EMARGEMENT
Elodie MARQUET TRAYNOR	Représentant AMICALE	OUI	
Gabriela PIÑOL SALA	Représentant AMICALE	OUI	
Marie SINIZERGUES	Représentant AMICALE	OUI	
Julien DEVERGNIES	Représentant FRATERNITÉ	OUI	
Jorge CONTRERAS (almg) <i>Peter Zuberovits</i>	Représentant FRATERNITÉ	OUI	
Ramiro CALAFELL	Représentant Pym LFIM	OUI	
Pedro CALAFELL	Élève de Lycée	OUI	
Victoria MATEOS	Élève de Collège	OUI	
Jean-Christophe FLEURY	Consul Général de France	NON	<i>excuse</i>
Christophe DUBOIS	Conseiller des Français de l'étranger	NON	
Jérôme GUILLOT	Conseiller des Français de l'étranger	NON	
Hervé SEGATA	Conseiller des Français de l'étranger	NON	
Laurent WAKSMANN	Conseiller des Français de l'étranger	NON	
Andra GUADALUPE	Présidente des Anciens Mermoz	NON	
	Président du CVL	NON	

Date : 14 avril 2026 à 18h30 **Participants :** voir liste d'émargement jointe

Secrétaire adjoint de séance : M. Devergnies, représentant des parents d'élèves pour Fraternité.

Ordre du Jour

1. Adoption de l'ordre du jour modifié et vote du règlement intérieur du Conseil d'Établissement (CE).
2. Modification du règlement financier concernant les départs en cours d'année scolaire.
3. Présentation de l'ajustement budgétaire pour l'année 2026.
4. Modification de la participation financière pour le voyage scolaire à Chili.

Décisions et Points Clés

1. Règlement Intérieur du Conseil d'Établissement

- **Discussion :** La Présidente de séance propose un ordre du jour modifié pour inclure le vote annuel du règlement intérieur du CE. Elle procède à la lecture des articles clés du règlement, qui définissent le cadre de fonctionnement, la fréquence des réunions, les modalités de convocation, la durée des séances (fixée à 2h30, prolongeable de 15 minutes), les procédures de vote, et les règles de confidentialité. Une discussion a lieu sur la publication des comptes-rendus sur le site internet de l'établissement.
- **Décision :** Le règlement intérieur est adopté en l'état. M. Devergnies est nommé secrétaire de séance adjoint.
- **Vote :** Adopté à l'unanimité.

2. Modification du Règlement Financier

- **Discussion :** la Directrice Administrative et Financière (DAF) présente une proposition de modification du règlement financier. Actuellement, la règle "tout mois commencé est dû" incite les familles quittant l'établissement en fin d'année à retirer leurs enfants en juin pour ne pas payer le mois de juillet. Cela entraîne une perte de scolarité pour les élèves et une perte de revenus pour l'établissement. La proposition vise à instaurer une modalité de facturation exceptionnelle plus souple pour le mois de juillet afin de permettre aux élèves de terminer la période scolaire.
- **Décision :** La modification du règlement financier est approuvée.
- **Vote :** Adopté à l'unanimité.

3. Ajustement Budgétaire 2026

- **Discussion :** la DAF détaille les ajustements nécessaires au budget 2026 suite à deux facteurs majeurs :
 1. **Baisse des effectifs :** Un déficit de 17 élèves par rapport aux prévisions (1307 au lieu de 1324), entraînant une perte de recettes de 134 millions de pesos argentins.

2. **Nouvelle contribution AEFÉ :** Une nouvelle charge de 590 millions correspondant à 35% de la pension civile, refacturée par l'AEFE. Le besoin de rééquilibrage total s'élève à 724 millions de pesos argentin.
- **Stratégie de rééquilibrage présentée : un effort partagé entre économies budgétaires et hausse des tarifs :**
 - **Économies budgétaires :**
 - **Masse salariale :** Arrêt de certains dédoublements de classes à faible effectif et rationalisation des cours de piscine (-45 millions).
 - **Fonctionnement :** Baisse de 10% sur certains crédits pédagogiques, réduction des budgets de maintenance et de location d'espaces, et renégociation des contrats annuels (-140 millions).
 - **Recettes supplémentaires et ajustement des tarifs :**
 - Augmentation des recettes des activités périscolaires (+80 millions).
 - Application d'une augmentation supplémentaire des tarifs de 5% à partir de juillet, en complément des hausses déjà prévues.
 - **Débat :** Un débat s'engage sur la pertinence de rembourser une partie de la dette envers l'AEFE dans un contexte de compression budgétaire. La direction justifie cette décision par la nécessité de prouver la fiabilité financière de l'établissement et de revenir à un équilibre budgétaire autonome. Elle rappelle également que l'AEFE va appuyer le financement du projet de restructuration immobilière, jugé indispensable et d'une valeur de plus de 5 millions d'euros.
 - **Décision :** Ce point est présenté à titre informatif. Aucun vote n'est requis.

4. Modification du Coût du Voyage Scolaire à Chili

- **Discussion :** Le coût du voyage, initialement estimé à 500€ par élève sur une base de 8 participants, doit être réévalué. Avec seulement 7 élèves inscrits à ce jour et une hausse des coûts de transport, le budget par élève augmente. Pour éviter de devoir reconvoquer un CE et pour pouvoir lancer la facturation, il est demandé au conseil d'approuver un plafond de participation.
- **Décision :** Le conseil approuve un plafond de participation de 750€ par élève. Il est précisé que le coût final sera probablement inférieur, mais ce plafond offre la flexibilité nécessaire pour finaliser l'organisation du voyage.
- **Vote :** Adopté.

CR établi à l'aide de l'outil Dicte.ai